



Mairie  
15 Route de la Bastie  
42130  
Sainte-Agathe la Bouteresse  
Tél. : 04 77 97 41 93  
[mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr](mailto:mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr)

2022-02-24/01

**Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande de Madame Célia PERRET en date du 22 février 2022 pour déménagement en occupant temporairement le domaine public au 1388 Rue Joseph Poyet le samedi 26 février 2022 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le samedi 26 février 2022 à compter de 8 heures et pendant la durée du déménagement qui ne pourra excéder 19 heures, Madame Célia PERRET est autorisée à occuper la Rue Joseph Poyet au n° 1388.

**Article 2 :**

Cette occupation nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement d'un véhicule de déménagement sur la voie,
- déviation de circulation Rue de Mollian et D1089 pendant la durée du déménagement,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

**Article 3 :**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :**

Le permissionnaire occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

celia.perret42@gmail.com

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 24 février 2022.

Le Maire,

Pierre DREVET.

